

Compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2021

Étaient présents : Jeanne COUTIERE, Simon CLAEREBOUT, Iker GOROSTEGUI, Joël LAFITTE, Jean-Michel LINXE, Martine LAMARQUE, Florence MINIOU, Nicolas ROUSSELLE.

Était absent : Jean-Pierre BUSIAU, Patrick PERSILLON, Emeline GAUGIN

Date de convocation : 20 mai 2021

Secrétaire de séance : Jeanne Coutière

Le compte rendu du conseil du 2 juin 2021 est validé.

En préambule, la maire informe les conseillers que la subvention DSIL demandée a été accordée pour un montant de 9894 euros.

RIFSEEP

Madame la maire expose que le RIFSEEP devant être réexaminé à minima tous les trois ans, en absence de changement de fonctions, il convient d'en débattre ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit les dispositions prises dans la délibération du 6 décembre 2017.

La Maire est autorisée à signer toute pièce ou tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG

Madame la Maire expose les modalités de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG pour l'année 2021 dont la participation de la commune pour chaque agent de la collectivité est de :

- 77.20 € toutes charges comprises par agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention.

Convention de mise à disposition d'un travailleur social du CDG

Madame la Maire expose à l'assemblée que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes propose aux collectivités et établissements publics landais la signature d'une convention de mise à disposition d'un travailleur social au profit de leurs personnels.

Les missions du service social au sein des collectivités et établissements publics landais sont l'insertion et l'adaptation des agents au monde du travail. Les domaines d'intervention concernent notamment la santé, la vie familiale, le logement, le budget, l'accès aux droits ...

Le service social oriente et accompagne les agents sur les dispositifs d'aide adaptés aux difficultés sociales,

économiques, psychologiques ou encore de santé qu'ils peuvent être amenés à rencontrer.

L'adhésion à ce service est totalement gratuite pour l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics landais affiliés obligatoires ou volontaires au Centre de gestion des Landes ou adhérents au « socle commun ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition d'un travailleur social du Centre de gestion des Landes pour la période 2021-2024, au profit des agents de la collectivité (établissement public).

Avenant au contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec l'ALPI :

La maire expose que la mission d'accompagnement de mise en conformité des traitements de données de la commune à caractère personnel vis-à-vis des dispositions du RGPD par l'ALPI arrive à son terme de trois ans et qu'il serait nécessaire d'acter le principe du renouvellement de cette mission par un avenant modifiant en sus quelques points.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame la Maire à signer cet avenant.

14 juillet :

On attend les évolutions de la situation et les décisions éventuelles qui seront exposées lors de la réunion de la cellule de crise du 2 juillet.

Commissions

Commission Communication

Il serait bien qu'un journal sorte à la rentrée, chacun réfléchit à sa contribution.
Si les circonstances le permettent, une réunion publique sera organisée à l'automne.
Idem pour la Journée Pépinière

Commission Cheminement

Il convient de faire un bilan des emprunts en cours et de notre capacité d'auto-financement.
Des devis doivent être demandés : empierrage, busage, barrières, plantations, chicanes etc...

Commission Aménagement du centre bourg

Un rendez-vous va être pris avec Terre et Eau le vendredi 30 juillet à 15h. Pour l'implantation des toilettes sèches, il convient de veiller à respecter les zones délimitées pour la fête foraine, à rester près de l'aire de jeux, et à optimiser le cheminement nécessaire pour l'accessibilité. Il faut penser à un point d'eau pour le lavabo.

Le kiosque ne peut être déplacé, il est en mauvais état et doit être démoli pour des raisons de sécurité.
Il faut réfléchir à l'emplacement d'un abri pour pique-nique ;
En attendant, les deux tables commandées vont être installées fixées au sol près de l'aire de jeux, sous les arbres.

Deux acacias étant morts, ils seront remplacés à l'automne par des érables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20H30.